

N° de Dossier : 42649
INDIV

En Euro

STE AGRICOLE FRANCIERES

54 rue du Bout du monde
60190 FRANCIERES

Du 01/07/2024 au 30/06/2025

2050

Réel Normal BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime	Insp
6000302	115410	54	AST	112
N° Siret		92572018700010		

Exercice ouvert le	01/07/24	et clos le	30/06/25	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre				X	
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
STE AGRICOLE FRANCIERES 54 rue du Bout du monde 60190 FRANCIERES					
SIRET 9 2 5 7 2 0 1 8 7 0 0 0 1 0			Mél : societe-agricole-francieres@wanadoo.fr		
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
REGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/07/18		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SOCIETE AGRICOLE DE FRANCIERES 54 RUE DU BOUT DU MONDE 60190			SIRET 9 2 5 7 2 0 1 8 7 0 0 0 1 0		
B ACTIVITE					
Activités exercées			Culture de céréales (à l'exception du riz), de légumineuses et de graines oléag		
			Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		680 295	Déficit
Bénéfice imposable à 15 %		42 500	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %		
2 Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %		
Autres PV imposables à 19 %			PV à long terme imposables à 0 %		
				PV exonérées (art. 238 quindecies)	
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A		Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	
Société d'investissement immobilier cotée		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Autres dispositifs		Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A	
Bassins d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies		France ruralités revitalisation FRR, art. 44 quindecies A	
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 %			N°		255 702
F COMPTABILITE INFORMATISEE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?			OUI X NON	Si oui, indication du logiciel utilisé	
			ISACOMPTA		
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des flasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :			Nom et adresse du conseil :		
Tél :			Tél :		
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant :		
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :			Date : 25/09/25 Lieu : Francières		
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné			Qualité et nom du signataire : Directeur Général BRICOUT Jean-Pierre		
Examen de conformité fiscale (ECF)			Signature		
prestataire :					

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065 - SD

G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS							
Montant global brut des distributions (1)	payées par la société elle-même	a	95 000	payées par un établissement chargé du service des titres	b		
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)				c			
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées				d			
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)				e			
				f			
				g			
				h			
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)				i		95 000	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI				j			
Montant des revenus répartis (5)				Total (a à h)		95 000	
H REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III du CGI) * SARL : tous les associés ; * SCA : associés gérants ; * SNC ou SCS : associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombres de parts sociales appartenant à chaque associé ou toute personne qui en possède ou en détient	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
				Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
I	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION							
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
				0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)		MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)							
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

N°15949*07

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Adresse de l'entreprise : 54 rue du Bout du monde 60190 FRANCIERES Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 9 2 5 7 2 0 1 8 7 0 0 0 1 0Néant ☐ *

						Exercice N clos le 30/06/2025			
				Brut 1		Amortissements, provisions 2		Net 3	
Capital souscrit non appelé				TOTAL (I)		AA			
ACTIF IMMOBILE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*		AB		AC			
		Frais de développement*		CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires		AF		AG		7 855	
		Fonds commercial (1)		AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles		AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains		AN		AO		2 442 148	
		Constructions		AP		AQ		2 685 347	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR		AS		4 330 706	
		Autres immobilisations corporelles		AT		AU		72 331	
		Immobilisations en cours		AV		AW			
		Avances et acomptes		AX		AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS		CT			
		Autres participations		CU		CV		25 167 156	
		Créances rattachées à des participations		BB		BC			
		Autres titres immobilisés		BD		BE			
		Prêts		BF		BG			
		Autres immobilisations financières*		BH		BI		3 992	
TOTAL (II)				BJ		BK		7 096 239	
ACTIF CIRCULANT *	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements		BL		BM		90 313	
		En cours de production de biens		BN		BO		1 382 345	
		En cours de production de services		BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis		BR		BS			
		Marchandises		BT		BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes		BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*		BX		BY		335 187	
		Autres créances (3)		BZ		CA		2 371 424	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé		CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD		CE		1 450 000	
		Disponibilités		CF		CG		52 641	
	Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*		CH		CI		62 642	
		TOTAL (III)		CJ		CK		5 744 552	
		Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW					
		Primes de remboursement des obligations (V)		CM					
		Ecart de conversion actif * (VI)		CN					
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO		41 604 830		IA		7 096 239	
Renvois :		(1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'1 an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032 -NOT-SD

Désignation de l'entreprise		STE AGRICOLE FRANCIERES		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	1 931 687	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	370 015	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC	702 010	
	Réserve légale (3)			DD	193 169	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	3 099 831	
	Report à nouveau			DH	10 649 107	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	600 928	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK	1 483 976	
	TOTAL (I)			DL	19 030 723	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ		
TOTAL (III)			DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	13 794 085	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	152 863	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	319 844	
	Dettes fiscales et sociales			DY	599 313	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régul.	Autres dettes			EA	611 764	
	Produits constatés d'avance (4)			EB		
TOTAL (IV)			EC	15 477 869		
Ecart de conversion passif *			TOTAL (V)	ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	34 508 592		
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
			Ecart de réévaluation libre	ID		
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	402 925	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 488 444	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH	210 713	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise		STE AGRICOLE FRANCIERES										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations					
								Ventes d'immobilisations pendant au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			Acquisitions, créations, reports et versements de poste à poste		
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ		DR		D9			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II				KD	7 855	KE		KF			
CORPORELLES	Terrains				KG	2 341 448	KH		KI	100 700			
	Constructions	Sur sol propre	[	Droit Compensable	L9		KJ	1 684 713	KK		KL		
		Sur sol d'autrui	[	Droit Compensable	M1		KM		KN		KO		
		Installations gales, agencés*, aménagements des constructions	[	Droit Compensable	M2		KP	1 200 377	KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	[	Droit Compensable	M3		KS	5 482 117	KT		KU	381 758	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	48 197	KW		KX			
		Matériel de transport *				KY	25 756	KZ		LA	13 141		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	12 295	LC		LD	773		
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes				LK		LL		LM				
	TOTAL III				LN	10 794 903	LO		LP	496 372			
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T			
		Autres participations				8U	25 167 156	8V		8W			
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières				1T	3 992	1U		1V					
TOTAL IV				LQ	25 171 148	LR		LS					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	35 973 906	ØH		ØJ	496 372				
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence			
						par cession à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
						par versements de poste à poste							
INCORP	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		IO		LV		LW	7 855	1X			
CORPORELLES	Terrains				IP		LX		LY	2 442 148	LZ		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB	1 684 713	MC		
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MH	1 200 377	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				IT		MJ	610 000	MK	5 253 875	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers				IU		MM		MN	48 197	MO	
		Matériel de transport				IV		MP		MQ	38 897	MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier				IW		MS		MT	13 069	MU	
		Emballages récupérables et divers *				IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours				MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes				NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III				IY		NG	610 000	NH	10 681 275	NI		
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		ØU		M7		ØW	
		Autres participations				IO		ØX		ØY	25 167 156	ØZ	
Autres titres immobilisés				II		2B		2C		2D			
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2E		2F	3 992	2G			
TOTAL IV				I3		2J		NK	25 171 148	2H			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	610 000	ØL	35 860 278	ØM			

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

5 bis

TABEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

DGFIP N° 2054 bis - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES						Néant ☒ *
Exercice N clos le 30/06/2025						
CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						
(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du CGI et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2. (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation. (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement. (4) Ce montant comprend : - le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4; - le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051-SD) à la ligne "Provisions réglementées".						
CADRE B	DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL					
1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....						
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....						-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....						=
Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale. Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan. De même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation. Ligne 2 : inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES										Néant ☐ *					
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN							
Fonds commercial		RE		RF		R1		RJ							
Autres immobilisations incorporelles		PE	7 855	PF		PG		PH	7 855						
TOTAL I		RK	7 855	RM		RN		RO	7 855						
Terrains		PI		PJ		PK		PL							
Constructions	Sur sol propre	PM	1 620 164	PN	20 664	PO		PQ	1 640 828						
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU							
	Inst.général, agencements et aménagements des constructions	PV	1 005 764	PW	38 755	PX		PY	1 044 519						
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	4 301 262	QA	402 299	QB	372 855	QC	4 330 706						
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	48 197	QE		QF		QG	48 197						
	Matériel de transport	QH	3 670	QI	7 811	QJ		QK	11 481						
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	11 740	QM	913	QN		QO	12 653						
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT							
TOTAL II		QU	6 990 797	QV	470 442	QW	372 855	QX	7 088 384						
TOTAL GENERAL (I + II)		ØN	6 998 652	ØP	470 442	ØQ	372 855	ØR	7 096 239						
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES													
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice							
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel								
Frais d'établissement		M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Fonds commercial		RP		RQ		RR		RS		RT		RU		RV	
Autres immobilisations incorporelles		N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
TOTAL I		RW		RX		RY		RZ		SB		SC		SD	
Terrains		Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6	
	Sur sol d'autrui	R7		R8		R9		S1		S2		S3		S4	
	Inst. gales, agenc. am. divers	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage		T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. et am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7	
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5	
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3	
	Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL II		X2		X3		X4		X5		X6		X7		X8	
Frais d'acquisition de titres de participations		NL						NM						NO	
TOTAL III															
Total général (I + II + III)		NP		NQ		NR		NS		NT		NU		NV	
Total général non ventilé (NP-NQ-NR)		NW		Total général non ventilé (NS-NT-NU)			NY		Total général non ventilé (NW-NY)			NZ			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *													
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9									
Primes de remboursement des obligations						SP									

Désignation de l'entreprise		STE AGRICOLE FRANCIERES		Néant ☐ *	
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II du CGI)*	3U	ID	TE	TF	
Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
Amortissements dérogatoires	3X	1 483 976	TM	TN	1 483 976
Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I	3Z	1 483 976	TS	TT	1 483 976
Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z		TV	TW	TX
sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
	- corporelles	6E	6F	6G	6H
	+ Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
	- titres de participation	9U	9V	9W	9X
	- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	1 483 976	UB	UC	1 483 976
Dont dotations et reprises	{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF		
		UG	UH		
		UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

DGFIP N° 2057 - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l' entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES

Néant ☐ *

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT	3 992	UV		UW	3 992	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA						
	Autres créances clients		UX	335 187		335 187			
	Créance représentative de titres précis ou remis en garantie* (Prvision pour dépréciation antérieurement constatée* UO)		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM	103 541		103 541			
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	213 277		213 277			
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN	-19		-19			
		Divers	VP						
	Groupe et associés (2)		VC	741 791		741 791			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 312 834		1 312 834			
	Charges constatées d'avance		VS	62 642		62 642			
	TOTAUX			VT	2 773 246	VU	2 769 254	VV	3 992
	RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF					

CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligatoires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligatoires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH	13 794 085		804 660		1 800 465		11 188 960		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	35 322		35 322						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	319 844		319 844						
Personnel et comptes rattachés		8C	249 066		249 066						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	196 377		196 377						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	74 460		74 460						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	79 410		79 410						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	118 079		118 079						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	611 226		611 226						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX			VY	15 477 869	VZ	2 488 444		1 800 465		11 188 960	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	150 000	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	433 621	* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD						

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES				Formulaire déposé au titre de l'IR (cocher la case ci-contre)		EF	☐	Néant	☐	Exercice N, clos le : 30/06/2025					
I. RÉINTÉGRATIONS				BÉNÉFICE COMPTABLE DE L' EXERCICE						WA	600 928				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)									WB					
	Avantages personnels non déductibles (art. 39-I-3 et 39-I-4 du CGI)			WD		Amortissements excédentaires (art. 39-I-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			WE	1 350					
	Autres charges et dépenses comptables (art. 39-I-4 du CGI)			WF		Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)			WG						
	Fraction des loyers rattachés dans le cadre d'un crédit-bail immobilier ou de lève d'option			RA		Part des loyers dépenses de réintégration (art. 210-sexies D du CGI)			RB						
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2035-B, cadre III)			WI	27 612	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)			XX	27 612					
	Amendes et pénalités			WJ		Charges financières (art. 39-I-5 et 212 bis du CGI) *			XZ						
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *										XY				
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice n°2032-NOT-SD)										IZ	163 860			
Quote-part		Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	175 773	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7	175 773				
Régimes particuliers / impositions différées	Moins-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'IR) - imposées aux taux à 0 %								IS				
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		{ - Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions								ZN				
											WN				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												WO			
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-I-3 et 212 du CGI)		SL		Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW		WR	14 798				
						Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MS		WS					
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage												Y3			
										TOTAL I		WR	984 321		
II. DÉDUCTIONS												PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*												WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2035-BIS, cadre III)												WU	24 026		
Régime d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		{ - imposées aux taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'IR) - imposées au taux de 0 % - imposées aux taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs									WV			
	Autres plus-values imposées aux taux de 19 %											WH			
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*											WP			
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							2A	2 000	WW			
	Produit net des actions et parts d'intérêts											XB			
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)											I6			
	Deduction au titre des investissements et souscriptions réalisées outre-mer *											WZ			
	Majoration d'amortissement*											XA	198 000		
Mesures d'incitation d'installation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*		France ruralité revitalisation - FRR (art. 44 quinquièmes A)		HT		Entreprises nouvelles (art. 44 sexies)		L2		ZX				
							S I L C (art. 208C)		K3		ZY				
			ZFL-TE (art. 44 sexies A)		OV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 quinquies)		IF		XD				
			Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexies C)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC		XF				
							Zone de développement prioritaire (art. 44 sexies D)				PB				
Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)												XS			
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9				dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB				dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD						
	dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI				Créance déduite par le report en arrière de déficit		ZI						
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL												
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage												Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL										TOTAL II		XH	261 526		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :										{ bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)		XI	722 795		
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*												ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *												XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)												XN	722 795		
												XO			

10

DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES

DGFIP N° 2058-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		STE AGRICOLE FRANCIERES		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾ K4 ter	
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A-SD)				K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)				K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A-SD, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (différence K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS A PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES A PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice	
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-I, 1 ^{er} du CGI *		ZV	27 612	ZW	24 026
Provisions pour risques et charges *					
		8X		8Y	
		8Z		9A	
		9B		9C	
Provisions pour dépréciation *					
		9D		9E	
		9F		9G	
		9H		9J	
Charges à payer					
		9K		9L	
		9M		9N	
		9P		9R	
		9S		9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A-SD :		YN	27 612	YO	24 026
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058-B-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

11

**TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS**

DGFIP N° 2058 - C - SD 2025

Formulaire obligatoire annexe 53-A
du Code général des impôts

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	10 204 923	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (NB : le total I doit être égal au total II)	ZB		TOTAL II			
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	539 184			ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE	95 000				
						ZF					
	TOTAL I	ØF	10 744 107			ZG	10 649 107				
						ZH	10 744 107				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (Préciser le prix de revient des biens pris en crédit bail)	J7				YQ					
	- Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	- Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DETAILS DES POSTES AUTRES ACTIFS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance					YT	63 074				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)	J8				XQ	252 990				
	- Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	60 002				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)	ES	16 914			ST	766 487				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052-SD						ZJ	1 142 553			
	- CFE et CVAE					YW					
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques)	ZS				9Z	83 854				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052-SD						YX	83 854			
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée					YY	363 623				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	349 321				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre 2024)*					ØB	481 679				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			
	- Numéro de centre agréé *	XP									
	- Filiales et participations : (Liste au tableau 2059-G-SD prévue à l'art. 38 II de l'annexe III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.	JA	722 795	Plus-values à 15 %	JK		Plus-values à 0 %	JL			
				Plus-values à 19 %	JM		Imputations	JC	12 589		
	Groupe : résultat d'ensemble.	JD	1 062 000	Plus-values à 15 %	JN		Plus-values à 0 %	JO			
				Plus-values à 19 %	JP		Imputations	JF	12 589		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale						JH	1			
	N° SIRET de la société mère du groupe						JJ	9 2 5 7 2 0 1 8 7 0 0 0 1 0			

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés*		Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	CHARIOT ELEVATEUR	24 000		24 000	
	2	CHARRUE LEMKEN 6	21 000		21 000	
	3	AUTOMOTRICE GRIM	565 000		327 855	237 145
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente			Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-values taxables à 19 % (1)
⑦					⑨	19 %	15 % ou 12,8 %	
I. Immobilisations *	1	2 000	2 000	2 000				
	2	16 500	16 500	16 500				
	3	372 600	135 455	135 455				
	4							
	5							
	6							
	7							
	8							
	9							
	10							
	11							
	12							
II. Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+					
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+					
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+					
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+					
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice						
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme						
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*						
	Cadre A : Plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑨			153 955				
Cadre B : Plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) ⑩			(A)	(B) avec une ventilation par taux			(C)	
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % ⑪								

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2032-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application de l'article 208 C du CGI.

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

14

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 - C - SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES

Néant ☒ *

Rappel de la plus-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②

Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilière non cotées
exclus du régime du long terme (art 219 I a sexies-0 bis du CGI) ①Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à
22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0) du CGI) ①

① Entreprises soumises à l'IS

② Entreprises soumises à l'IR

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputation sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montant restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ①	Moins values		Imputations sur les plus- values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤
	À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10%	taxées à 15%	taxées à 18%	taxées à 19 %	taxées à 25%
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)		1				
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice		2				
TOTAL (lignes 1 et 2)		3				
Prélèvements opérés	- donnant lieu à complément d'IS	4				
	- ne donnant pas lieu à complément d'IS	5				
TOTAL (lignes 4 et 5)		6				
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)		7				
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS *(5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)						
Montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	Réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

Désignation de l'entreprise : STE AGRICOLE FRANCIERES		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/07/2024		et clos le : 30/06/2025	
		Durée en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	4
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	4 196 395
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	4 196 395
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	258 557
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	7 756
Variation positive des stocks		OD	177 040
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	443 353
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	1 741 814
Variation négative des stocks		OQ	105 781
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		OR	688 060
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	38 189
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	2 573 844
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée		(Total 1 + total 2 - total 3)	OG 2 065 904
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF).		SA	2 065 904
Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF.			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		EV	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	
Effectifs au sens de la CVAE *		EY	
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	
Date de cessation		HR	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD au § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N° 2059-F-SD 2025

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant * ☐

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

N° SIRET 92572018700010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE AGRICOLE FRANCIERES

ADRESSE (voie) 54 rue du Bout du monde

CODE POSTAL 60190 VILLE FRANCIERES

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	P1		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P3	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	P2	27	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	P4	63334
TOTAL DES LIGNES P1 + P2	P5	27	TOTAL DES LIGNES P3 + P4	P6	63334

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MR Nom de famille BRICOUT Prénom(s) Jean Pierre
Nom d'usage % de détention 73,6460 Nb de parts ou actions 46 643,00
Naissance : Date 21/02/1962 N° Département 02 Commune SOISSONS Pays France
Adresse : N° 43 Voie rue du Bout du Monde
Code postal 60190 Commune FRANCIERES Pays France

Titre (2) MME Nom de famille BRICOUT Prénom(s) Fanny
Nom d'usage SEMIN % de détention 10,3183 Nb de parts ou actions 6 535,00
Naissance : Date 24/04/1964 N° Département 60 Commune COMPIEGNE Pays France
Adresse : N° 69 Voie avenue des Ternes
Code postal 75017 Commune PARIS Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD.

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

DGFIP N° 2059-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☐ Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 30/06/2025

N° SIRET : 92572018700010

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE STE AGRICOLE FRANCIERES

ADRESSE (voie) 54 rue du Bout du monde

CODE POSTAL 60190

VILLE FRANCIERES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

2

Forme juridique SCEA Dénomination FERME DE BRETONSACQ

N° SIREN (si société établie en France) 501952493

% de détention 98,75

Adresse : N° 1 Voie RUE DU BOIS DE COUPELLE

Code Postal 60190

Commune GRANDVILLERS-AUX-BOIS

Pays

Forme juridique SAS Dénomination SAVA

N° SIREN (si société établie en France) 926520057

% de détention 100,00

Adresse : N° Voie FERME DE MORANVAL

Code Postal 60350

Commune ATTICHY

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2032-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES

Numéro de siret 92572018700010

TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
DÉTERMINATION DES BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT
(article 219-I-b du CGI : article 46 quater-0ZZ bis A de l'annexe III)

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ		
Désignation de la société et adresse de son principal établissement	N° de SIRET du principal établissement	Code APE
STE AGRICOLE FRANCIERES 54 rue du Bout du monde 60190 FRANCIERES	92572018700010	0111Z
Adresse du siège social (si elle est différente de l'adresse ci-contre)		
I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE		€
A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun.		
a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	722 795
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	153 955
c	Déficits imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033B, ligne 360)	
B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme		
d	Plus-value nette à long terme de l'exercice pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058A, ligne WV	
f	Dont moins values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, lignes WW et XB)	
II. BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX RÉDUIT		
g	Montant maximum éligible au taux réduit : 42 500 € x durée de l'exercice (en mois/12)	42 500
h	Dont plus value nette à court terme imposable (1)	42 500
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice.	
k	Dont plus value nette à long terme	
Total lignes h à k		42 500
l	BÉNÉFICE SOUMIS AU TAUX NORMAL À 25,00 % (Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-I de l'imprimé n°2065)	680 295
m	IV PLUS-VALUE NETTE A LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 15 % (Total des lignes (d-j) à reporter cadre c-I de l'imprimé n°2065)	
BÉNÉFICE IMPOSABLE AU TAUX NORMAL À 25,00 %		680 295
BÉNÉFICE IMPOSABLE À 15 %		42 500

(1) La plus value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun. En cas de déficits des exercices antérieurs imputés sur le résultat de l'exercice, cf. n°78. de l'instruction.

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES
Numéro de siret 92572018700010

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS

DÉTAIL DES PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Montant sur formulaire 2053	251 065	391 100
INDEMNITE EVICTION INDEMNITE EVICTION MOYVILLERS		927
PRODUITS A RECEVOIR PROV RBT TIC 1s24		6 209
Total	251 065	398 237

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES
Numéro siret 92572018700010

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

DÉTAIL DU TABLEAU 2058A

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES (ligne WQ)	
QUOTE PART EXCEDENTAIRE JETONS DE PRESENCE	14 798
TOTAL	14 798

DÉDUCTIONS DIVERSES (ligne XG)	
QUOTE PART RESULTAT SCEA FERME DE BRETONSACQ ANTERIEUR TAXE	39 500
TOTAL	39 500

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES
Numéro de siret 92572018700010

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Montant
PRODUITS A RECEVOIR FERMAGES BRETONSACQ	55 880
PRODUITS A RECEVOIR FERMAGES DIVERS	300
PROV LOYERS PICY FNP PICY LOYERS	17 973
PRODUITS A RECEVOIR PROV RBT TIC 1s24	6 209
INT DAT 30/06/24 INT PDTS DAT TRINO AU 30/06/25	1 057
Total des produits à recevoir	81 419

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES

Numéro de siret 92572018700010

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Montant
CREDIT AGRICOLE PROV. INT. A PAYER 30/06 CAGLE	57 921
CREDIT AGRCIOLE PROV. INT. A PAYER 30/06 CAGLE	11
CREDIT AGRCIOLE PROV. INT. A PAYER 30/06 CAGLE	330
CREDIT AGRCIOLE PROV. INT. A PAYER 30/06 CAGLE	788
BNP PROV. INT. A PAYER 30/06 BNP	9
BNP PROV. INT. A PAYER 30/06 BNP	338
BNP PROV. INT. A PAYER 30/06 BNP	940
CREDIT AGRCIOLE PROV. INT. A PAYER 30/06 CA SW	54 113
FOURNISSEURS FNP PROV CABINET POMMIER	19 920
FOURNISSEURS FNP PROV FERMAGES	11 050
PROXELIA FNP PROXELIA	1 386
PROXELIA FNP PROXELIA	2 360
PROXELIA FNP PROXELIA	6 624
PROXELIA FNP PROXELIA	2 916
PROXELIA FNP PROXELIA	1 596
FNP GROUPAMA FNP ALEAS CLIM GROUPAMA	12 126
DETTES PROV. CONGES A PAYER PROV CP	19 900
PARTICIPATION PARTICIPATION	211 671
CHARGES SOCIALES A PAYER CHARG.SOC./PROV.CONGES A PAYER	7 713
PARTICIPATION CHARGES/PARTICIPATION	95 252
JETONS PRESENCE 24-25 PROV CS ET FS/JETONS 24-25	7 875
ETAT CHARGES A PAYER PROV TAXES FONCIERES	38 966
PROV TAXES FONCIERES PROV TAXES FONCIERES	2 275
JETONS PRESENCE 24-25 PROV JETONS PRESENCE 24-25	30 000
CHARGES A PAYER REDEVANCES EAU 1S2025	2 616
Total des charges à payer	588 694

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES
Numéro de siret 92572018700010

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE PROV ASSU			40 330		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA MAIN			2 240		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA MCCA			63		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA MOTO			448		
CCA LOCATION AIR LIQUIDE CCA LOCATION M			1 202		
CA LEASING CCA LOYER ARRACHEUSE PDT			13 238		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA COTIS			58		
FDSEAO CCA COTISATION 2025 FDSEA			1 566		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA COTIS			400		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA ABON			528		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA ABON			959		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA REDEV			84		
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE CCA COTIS			1 526		
Total des charges constatées d'avance			62 642		

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES
Numéro de siret 92572018700010

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE
Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

Désignation de l'entreprise STE AGRICOLE FRANCIERES
Numéro de siret 92572018700010

Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement - Immobilisations
Exercice du 01/07/2024 au 30/06/2025

Immobilisations				Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement					
N° de compte	Libellé		Val. d'origine	Durée	Mt d'origine	Mt	Mt DEI	Mt de	Mt fin de
N° d'ordre - Subd.		Dt. cession	Dt. acquisit.	Dt. d'amort.	Taux DEI	antérieur	début	l'exercice	l'exercice
Total des immobilisations à la DEI					0	0	0	0	0
Total des immobilisations hors cession à la DEI					0	0	0	0	0

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE FRANCIÈRES
SA au capital de 1 931 687 €
54 rue du Bout du Monde
60190 FRANCIÈRES
Tél. 03 44 91 61 03 - Fax 03 44 91 61 07
Siret 925 720 187 00010 - APE 0112A

SOCIÉTÉ AGRICOLE DE FRANCIÈRES

Société Anonyme au Capital de 1 931 687 EUROS
Siège Social : FRANCIÈRES 60190
R.C.S. COMPIEGNE B 925 720 187
Siret n° 925 720 187 000 10

Certifié
SOCIÉTÉ AGRICOLE DE FRANCIÈRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2025

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 1^{er} décembre, les actionnaires de la Société Agricole de Francières, société anonyme au capital de 1.931.687 Euros divisé en 63.334 actions dont le siège social est situé à Francières (Oise), se sont réunis en Assemblée Générale Mixte à la Sucrerie de Francières, sur la convocation qui leur en a été faite par le Conseil d'Administration et adressée le 5 novembre 2025.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée en entrant en séance, tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Jean-Pierre BRICOUT, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataire le plus grand nombre d'actions, sont appelés comme scrutateurs :

- M^{me} Chantal Gavigault
- M^{me} Fanny Semin

M^{re} Nicolas Pommia
par les membres du bureau ainsi constitué.

est désigné comme secrétaire

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau permet de constater que 10 actionnaires possédant 59 542 actions sont présents ou représentés.

Monsieur le Président déclare alors que l'Assemblée étant composée d'actionnaires représentant plus du quart des actions ayant droit de vote, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée :

- Lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 30 Juin 2025
- Approbation s'il y a lieu desdits rapports, quitus aux administrateurs

- Affectation des résultats
- Renouvellement du mandat d'un Administrateur
- Mise en conformité de l'article 15 des statuts avec les dispositions légales, possibilité de nommer un ou plusieurs Directeurs Généraux Délégués.
- Pouvoirs en vue d'effectuer tous dépôts et formalités légales

Monsieur le Président dépose ensuite sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- Les statuts de la société
- La copie de la lettre de convocation adressée aux actionnaires et au Commissaire aux Comptes
- La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau
- Les pouvoirs des actionnaires représentés
- Le compte de résultat, le bilan arrêté au 30 Juin 2025
- L'annexe au bilan de l'exercice 2024/2025
- Le rapport de gestion du Conseil d'Administration
- Les rapports du Commissaire aux Comptes
- Le projet des résolutions soumises au vote de l'Assemblée.

Monsieur le Président déclare que l'inventaire, le bilan, l'annexe au bilan et compte de résultat de l'exercice 2024/2025, le rapport de gestion du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions ainsi que les autres documents énumérés par la loi et les règlements, ont été communiqués aux actionnaires dans les conditions requises.

L'Assemblée donne acte à Monsieur le Président de cette déclaration.

Monsieur le Président donne ensuite lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration puis il fait donner lecture des rapports du Commissaire aux Comptes.

Enfin, Monsieur le Président déclare la discussion générale ouverte.

Après avoir donné des précisions sur les opérations de l'exercice et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et de ceux du Commissaire aux Comptes sur les opérations de l'exercice clos le 30 juin 2025 approuve ces opérations ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice tels qu'ils ont été présentés.

L'Assemblée Générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du Code Général des Impôts qui s'élèvent à 1 350 €.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs de leur gestion.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.225-38 du Code du Commerce prend acte des termes de ce rapport et l'approuve.

Cette résolution est adoptée *à l'unanimité*

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les Assemblées Générales Ordinaires, décide d'affecter le résultat net comptable de l'exercice

qui s'élève à	600 928 €
augmenté du « Report à Nouveau » existant	10 649 107 €

soit un total de	11 250 035 €

de la manière suivante :

- Réserve légale	0 €
- Dividendes	95 000 €
- Report à nouveau	11 155 035 €

ce qui donne un total affecté de	11 250 035 €

Le dividende net par action s'établit donc à 1,50 €.

Sa mise en paiement s'effectuera au siège social à compter du 15 janvier 2026.

Ce dividende sera représenté par le coupon n° 84.

L'Assemblée Générale prend acte que les distributions de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :